

MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2016

Monsieur POUX Patrice a été élu secrétaire de séance.

Après avoir présenté le compte de gestion dressé par la trésorière, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (Mairie)

- Dépenses d'exploitation	204 617.15 €
- Recettes d'exploitation :	369 291.89 €
- Dépenses d'investissement :	75 471.45 €
- Recettes d'investissement :	38 206.15 €

soit un excédent de clôture de : 127 409.44 €

Monsieur le Maire se retire et demande au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2015

VOTE UNANIME : 9 OUI

Une délibération a été prise pour affecter le résultat de la section d'exploitation d'un montant de 104 545.44 euros qui sera repris au budget primitif 2016

BUDGET PRIMITIF 2016 (Mairie)

- Dépenses d'exploitation	338 987.00 €
- Recettes d'exploitation :	338 987.00 €
- Dépenses d'investissement	143 113.00 €
- Recettes d'investissement	143 113.00 €

Il est procédé au vote : 10 OUI ; le budget 2016 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'état de notification de 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Il explique que le produit assuré est de 113 763 euros et que pour équilibrer le budget communal, il serait souhaitable d'augmenter les taux soit :

	<u>Année 2016</u>	<u>Produits correspondants</u>
Taxe d'habitation	9.48 %	45 333 €
Foncier bâti	15.74 %	46 402 €
Foncier non bâti	49.17 %	22 618 €

VOTE : 10 OUI

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES SAUR

Une délibération a été prise pour approuver l'avenant n° 1 au contrat de prestations de services confiant à la société SAUR une mission d'entretien et de surveillance des postes de relevage assainissement. Cet avenant intègre au contrat initial le poste de relevage au lieu-dit « hameau de la Maurerie ».

La rémunération du prestataire sera de 1 900 euros sur la base de deux passages annuels.

VOTE – 10 OUI

PARTICIPATION CHARGES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur le Maire de Saint Chinian sollicitant une participation de la commune aux charges liées aux activités périscolaires au prorata du nombre d'enfants domiciliés sur notre commune et inscrits à ces activités afin de maintenir la gratuité de ce service.

Le conseil municipal accepte par délibération de participer par un vote : 9 OUI – 1 abstention

DIVERS

Par obligation réglementaire la commune doit installer des panneaux « STOP » :

- soit en face des miroirs dans les rues adjacentes à la départementale
- soit sur la départementale au niveau de chaque rue pourvue de miroir : les panneaux « STOP » seront mis au bout des rues adjacentes

VOTE : 9 POUR – 1 CONTRE

Une cuve à mazout doit être évacuée du garage communal. La Mairie n'en ayant plus l'utilité, elle sera récupérée par Patrice POUX qui en contrepartie fera du débroussaillage pour la commune jusqu'à hauteur du prix fixé.

PRESENTS : MILHAU Jean-Marie, CODOU Roch, CULIOLI Jean-Marc, DEPAULE Michel, GRASSET Vincent, LEFEBVRE Serge, MAGE Yoan, PETIT Xavier, POUX Patrice ,
ABSENT EXCUSE : JOUGLA Alexandre (pouvoir à PETIT Xavier)

Prades/Vernazobre, le 11 avril 2016
LE MAIRE,
Jean-Marie MILHAU

